

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

1^{ère} convocation : 17/09/2024 quorum non atteint le 27/09/2024

Date de la 2^{ème} convocation : 28/09/2024

Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :

Conseillers absents non excusés : Yoann ROUQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Acquisition de matériel de voirie – Benne de levage et fourche
Demande d'aide du département de la Corrèze

Monsieur le Maire informe qu'une benne de levage et une fourche ont été acquises pour équiper le nouveau tracteur.

Le coût total s'est élevé à 12 500 € HT.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Département de la Corrèze inscrite au Contrat de Solidarité 2023-2025 (40% de la dépense HT).

Il demande au Conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE l'aide du Département de la Corrèze inscrite au contrat de solidarité 2023-2025 (40 %), pour l'achat du matériel de voirie précité, dont le coût s'élève à 12 500 € HT.

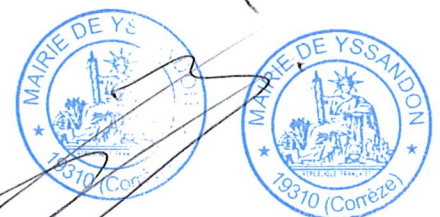
DIT que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention départementale : 5 000 €
- le reliquat financé par les fonds propres,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20241001-DE2024-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024
Publication : 03/10/2024